
Anvers - 4 avril 2001

Nom de famille - Rectification - Conditions - Erreur de transcription du nom de famille dans l'acte de naissance

Si, dans l'acte de naissance de l'enfant, la transcription du nom de famille correspond avec celle qui figure dans l'acte de naissance du père, il n'y a pas d'erreur et donc pas de motif pour une rectification judiciaire de l'acte de naissance.

Dans Rechtskundig Weekblad, 2002-2003, p. 464.

Trad. : Jean Jacquain.

[Publié dans le « Journal du Droit des Jeunes » n° 221, janvier 2003, p. 43]

C:\Documents and Settings\BVK\Mes documents\Word6\sdj\Site internet\Ajouts\Anvers 4-04-01 nom famille.doc